



**Direction de la
Commande
Publique**

**Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage –
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél : 04.34.03.57.00**

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

**Compte-rendu de la réunion
du 8 novembre 2023**

**Salle de réunion : Nîmes métropole – Le Colisée 3.
ESPACE JEAN YANNICOPOULOS**

6 membres de la Commission étaient présents.

Collège des élus municipaux :

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Conseiller Municipal

Membres titulaires :

Monsieur François COURDIL – Adjoint au Maire

Madame Chantal MAY – Adjointe au Maire

Monsieur Bruno FERRIER – Conseiller Municipal

Collège des associations :

Madame Fatima HAMMOUDI, Confédération Syndicale des Familles

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Madame Aurélie ORTEGAS et Monsieur Lucas GRAU - Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes.

Ordre du jour :

➤ **Examen des rapports annuels des délégués des services publics :**

| Heure | Objet | Présenté par : |
|-------|--|--|
| 14h30 | Exploitation du chauffage urbain des quartiers Ouest de Nîmes | M. Christophe LHERBIEZ |
| 14h50 | Restauration collective | Mme Anne Sylvie CHARMASSON |
| 15h10 | Concession relative à la l'exploitation de l'équipement Aquatropic à Nîmes | M. Cyril JUGLARET Mme Aurore BAH |
| 15h30 | Exploitation touristique des Arènes, de la Maison Carrée et de la Tour Magne | Mme Patricia GIRARD PAUSANIAS M. Jean-Luc CLERC |
| 15h50 | Concession de service public relative à l'exploitation du Musée de la Romanité | Mme Patricia GIRARD PAUSANIAS M. Jean-Luc CLERC M. Joël SAAS |

➤ **Bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière :**

| Heure | Objet | Présenté par : |
|-------|---|----------------------|
| 16h10 | Musée d'art contemporain du Carré d'Art | M. Jean-Marc PREVOST |

Questions diverses

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

La réunion est ouverte à 14h30.

1. Examen du rapport annuel de la D.S.P. relative à l'Exploitation du chauffage urbain des quartiers Ouest de Nîmes

La synthèse du rapport, annexée au présent compte-rendu, est présentée par Monsieur Christophe LHERBIEZ, Directeur du Développement Durable et par Monsieur Jérémy CORTEZ, Chef de Service Construction Energie.

Monsieur ANGELRAS : Quand vous parlez de réseaux anciens, vous parlez du réseau qui part de derrière Carémeau ? parce-que le réseau qui part de l'incinérateur et qui remonte jusqu'à Carémeau n'est pas très vieux.

Monsieur CORTEZ : Il date de 2014 donc lui n'a pas de problématique, c'est plus sur le réseau existant sachant qu'en plus de cela on est dans des zones où il y a des contraintes de travaux assez fortes car il y a souvent des interfaces avec les programmes de renouvellement urbain qui souvent nécessitent d'autre type de travaux, donc forcément le réseau n'est pas statique.

Monsieur LHERBIEZ : Nous travaillons sur la base d'un réseau soixantenaire, qui a dans un premier temps été exploité en haute pression avec de la vapeur. Aujourd'hui les réparations et les besoins d'entretien que l'on peut rencontrer sur le réseau sont l'occasion de renouveler l'isolation du réseau par son calorifugeage. La vétusté de certaines sections entraîne des ruptures des tuyaux et éléments techniques qui obligent à une maintenance régulière et donc à poursuivre ce renouvellement de l'isolation et des équipements.

Monsieur FERRIER : Combien fait de kilomètres votre réseau ?

Monsieur CORTEZ : 15 km

Monsieur FERRIER : Et le taux de renouvellement ?

Monsieur LHERBIEZ : Il est très variant car nous avons eu des grosses fuites qui nous ont imposé un renouvellement important sur plusieurs centaines de mètres de la Rue Lulli. Le taux de renouvellement est fluctuant en fonction des années, l'objectif serait d'avoir un renouvellement suffisamment important afin d'éviter les sinistres et ruptures de canalisations, et donc minimiser les coupures et leurs durées.

Monsieur FERRIER : Et avec les travaux sur l'ANRU ?

Monsieur CORTEZ : Pour les travaux de l'ANRU, il y a deux viaducs à Pissevin qui vont être démolis, on profite de ces travaux pour aménager, renouveler le réseau en vue d'une possible extension du réseau sur le quartier Jean Jaurès. On prévoit également des ramifications du réseau.

Monsieur FERRIER : Concernant les fuites, quel est le manque à gagner pour la Collectivité ?

Monsieur CORTEZ : Le rechargement d'eau est à la charge de la DSP, cela rentre dans son compte de résultat.

Monsieur ANGELRAS : Je pense que ce qu'il faut retenir c'est qu'il y a un réseau qui a une évolution malgré qu'il soit ancien, il y a toujours des rénovations chaque fois qu'il y a une fuite, qu'il y a un futur potentiel de développement du réseau. Globalement, ce système de chauffage pour le collectif est plus intéressant que le Gaz.

Monsieur ANGELRAS : Et au niveau de la répartition qui est-ce qui s'occupe de la répartition de l'électricité ?

Monsieur LHERBIEZ : C'est d'abord une discussion sur un fonctionnement tripartite avec notre délégataire, tout cela est défini sur une convention.

Monsieur COURDIL : Et l'impact de l'application du bouclier tarifaire à long terme ?

Monsieur LHERBIEZ : Tout dépend des décisions prises par le Gouvernement sur l'application du bouclier tarifaire. Pour le coup, le rôle endossé par Nîmergie dans cette vision, est effectivement de répercuter l'impact et de faire des déclarations automatiques à l'avantage des abonnés et leur permettre de bénéficier de ce bouclier tarifaire sur la distribution du gaz propre au réseau de chaleur.

Monsieur ANGELRAS : Nous en avons parlé l'année dernière concernant l'inversion de température, c'est-à-dire pouvoir faire du froid avec du chaud avec un système de pompe à chaleur.

Monsieur LHERBIEZ : Nous avons essayé d'approfondir sur cette possibilité-là. Mais, le problème est que, les systèmes de froid sur un courant chaud, demandent à fonctionner continuellement, donc c'est un système qui serait particulièrement applicable, peut-être pour l'hôpital mais sur une copropriété, ce n'est pas possible. Aujourd'hui, il n'y a que le CHU qui puisse vraiment en bénéficier avec la technologie existante.

Madame HAMMOUDI : Vous dites que le réseau est très ancien, près de 60 ans, vous avez fait dernièrement des travaux, est-ce que ces travaux permettent pour les locataires une baisse de leur facture ou pas ?

Monsieur CORTEZ : Il y a deux aspects, ça sera dans un premier temps dans le long terme où le réseau sera plus efficace parce qu'il y aura une économie énergétique plus importante et une déperdition amoindrie. Dans la partie coût à l'abonné, il y a 2 composants, le composant prix de la chaleur et le composant du maintien du réseau, dans cette composante du maintien du réseau, aujourd'hui on a la nécessité de faire de la maintenance, pour le moment ce volet ne bouge pas.

Madame HAMMOUDI : Après combien d'année, il y aura un retour possible ?

Monsieur LHERBIEZ : Il n'y a pas de que de la rénovation, il y a aussi de la maintenance, cette réserve, c'est un budget qui est créé à l'année et qui peut être plus ou moins utilisé, mais qui sera lissé sur toute l'existence de la convention.

Donc effectivement, c'est un calcul qui est fait pour que cette réserve puisse être utilisée et bénéficier au fonctionnement du réseau. Mais sur le fait de baisser le coût de la facture, nous avons subi la fluctuation des coûts en matières premières finalement avec du gaz et son coût du revient. En l'occurrence sur les révisions de Convention, nous travaillons sur l'achat du gaz, on ne peut pas forcément bien maîtriser le coût sur ces paramètres, à moins d'apporter plus de ENR qui coûte moins cher. Par ailleurs, il y a quand même énormément de subventions qui sont apportées par l'ADEME entre autres pour développer cette ressource.

3. Examen des rapports annuels des D.S.P. relatives à l'exploitation de la Concession relative à la l'exploitation de l'équipement Aquatropic à Nîmes

La synthèse du rapport est présentée par Monsieur Cyril JUGLARET, Directeur Adjoint des Sports et Madame Aurore BAHY, Référent Marchés Publics, et en présence de Madame Amélie BUTEL, Conseillère municipale déléguée aux équipements sportifs de proximité et à la rénovation des espaces sportifs.

Monsieur COURDIL : La temporalité de l'ouverture du bassin extérieur c'est quoi ?

Monsieur JUGLARET : C'est l'été principalement. Il y avait un projet, il y a deux ans de créer un bassin nordique pour qu'il puisse être accessible toute l'année mais l'arbitrage n'a pas permis aujourd'hui de faire le projet et est remis à plus tard.

Monsieur COURDIL : Et concernant la gestion de la masse salariale ?

Monsieur JUGLARET : Aujourd'hui nous n'avons plus de difficulté comme on a pu connaître précédemment.

Monsieur COURDIL : Est-ce que sur l'aspect extérieur cela va encombrer la ville ?

Monsieur JUGLARET : Le contrat prévoit un partage des responsabilités et des compétences sur les travaux mais cela reste à charge du propriétaire donc de la Ville.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.

Pour : 3

2 ne participent pas au vote (Monsieur COURDIL et MONSIEUR FERRIER)

Contre : 0

Abstention : 0

4. Examen du rapport annuel de la concession de service public relative à l'Exploitation touristique des Arènes, de la Maison Carrée et de la Tour Magne

La synthèse du rapport est présentée par Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS, Directrice des Musées et du Patrimoine et par Monsieur Jean-Luc CLERC, Chef de Service Administration et Evaluation.

Monsieur ANGELRAS : La redevance est de 52 000 € ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : Il n'y a pas eu de redevance variable cette année-là puisque le résultat était négatif et que la redevance variable est calculée sur un pourcentage du résultat net.

Monsieur ANGELRAS : Donc la redevance fixe est bien de 278 000 € ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : Elle est à 250 000 € HT dans les 278 000 €, la différence est générée par la perception de redevance dans le cadre des occupations du domaine public. Il y a également la redevance de contrôle qui est à 20 000 €.

Monsieur ANGELRAS : Donc la redevance, c'est-à-dire les 52 000€ qui était sur l'année 2021-2022, était la redevance certainement variable du fait de la fréquentation du résultat. Elle n'y est pas en 2022.

Monsieur CLERC : Elle n'y a pas eu de redevance variable en 2022. La redevance s'élevait dans le CEP à 52 556 €, le chiffre d'affaires ayant été négatif en 2022, aucune redevance a été perçue.

Monsieur FERRIER : Le chiffre d'affaires comprend les charges ?

Monsieur CLERC : Oui, il s'agit du résultat net.

Monsieur ANGELRAS : Du fait que la Maison Carrée a été fermée 6 mois, peut-on impliquer la baisse ou les pertes causées ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : La fermeture de la Maison Carrée, en raison des travaux, a effectivement eu un impact sur la fréquentation de ce monument. Les années 2020 et 2021 ont été des années COVID donc la comparaison ne peut se réaliser qu'avec l'année 2019.

Monsieur ANGELRAS : Du fait du résultat final, qui indique une perte de 1 500 000 €, cela ne peut perdurer dans le temps.

Monsieur CLERC : Cela ne devrait pas perdurer dans le temps puisque la délégation va être renouvelée, le résultat affiché en 2023 sera potentiellement différent, la fréquentation étant plus dynamique cette année.

Madame GIRARD PAUSANIAS : La perte s'explique aussi par les frais liés au rachat des décors que le délégataire a dû acquérir.

Monsieur COURDIL : Ce que l'on voit sur l'année globale, c'est que la fréquentation n'est pas au rendez-vous donc les recettes sont impactées puis il y a eu des investissements à faire et derrière les spectacles sont déficitaires.

Madame GIRARD PAUSANIAS : Du fait des investissements dans les décors, mais ce n'est pas nouveau que les spectacles soient déficitaires.

Monsieur ANGELRAS : Par rapport aux remarques qui avait été faite l'année dernière concernant les PMR, est-ce qu'il y a eu des évolutions sur la partie de la tour Magne et les Arènes ?

Madame GIGARD PAUSANIAS : Nous vous apporterons les informations dans le compte-rendu. (Cf. Annexes au Compte-rendu)

Monsieur FERRIER : Pourriez-vous également nous apporter des détails sur la fréquentation, que l'on ait des tableaux des années précédentes afin que l'on puisse faire un comparatif. (Cf. Annexes au Compte-rendu)

Monsieur COURDIL : En temps normal, la fréquentation de la Maison Carré devrait être de combien ?

Monsieur CLERC : La maison carrée, a été fermée les premiers mois jusqu'en juillet 2022 et pour vous donner des chiffres en juillet, elle a fait 21 000 entrées, en août 32 000, en septembre 15 000, en octobre 11 005, 10 000 en novembre et à peu près 4 000 en décembre.

Monsieur FERRIER : Quand vous comptez les entrées, c'est compter systématiquement par monument en termes de comptabilité ?

Monsieur COURDIL : Est-ce qu'elle est comptée de facto comme ayant visitée les 3 sites ?

Madame GIGARD PAUSANIAS : Lorsqu'une personne prend un abonnement elle sera comptabilisée une fois par monument

Monsieur FERRIER : Y'a-t-il un moyen de vérification de passage ?

Madame GIGARD PAUSANIAS : C'est la réalité du passage, si la personne achète un Pass et ne va que dans un monument, il ne sera comptabilisé que 1 passage.

Madame HAMMOUDI : Concernant les tarifs individuels et les tarifs réduits, quelles sont les personnes éligibles ?

Madame GIGARD PAUSANIAS : Les tarifs réduits concernent les étudiants, les demandeurs d'emploi et les groupes à partir de 20 personnes. Bénéficiant de la gratuité, les enfants de moins de 7 ans, les personnes en situation de handicap et leur accompagnant, les bénéficiaires des minimas sociaux et les habitants de Nîmes.

Madame HAMMOUDI : Et concernant les Associations ?

Madame GIGARD PAUSANIAS : Il n'y a pas de catégorie « association » en tant que tel mais le « groupe » de 20 personnes peut bénéficier du tarif réduit que ça soit pour une association ou non.

Madame GIRARD PAUSANIAS : Je souhaiterais revenir sur votre question sur les personnes à mobilité réduite ; le label Tourisme handicap a été obtenu en début d'année 2023 mais le dossier avait été déposé en 2022.

Monsieur ANGELRAS : Ce qui veut dire que toutes les remarques que nous avons faites et ce que nous avons souhaité a été retenu en tant que tel.

Ce rapport n'appelle aucune question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote le rapport.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.

Pour : 4

Contre : 1 (Monsieur FERRIER)

Abstention : 0

5. Examen du rapport annuel de la concession de service public relative à l'exploitation du musée de la Romanité

La synthèse du rapport est présentée par Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS, Directrice des Musées et du Patrimoine et par Monsieur Jean-Luc CLERC, Chef de Service Administration et Evaluation.

Monsieur FERRIER : Les charges diverses sont-elles pas plus détaillées ?

Monsieur ANGELRAS : Nous les avons dans l'analytique que l'on peut d'ailleurs consulter directement au service en revanche ce que l'on peut demander c'est le détail des charges diverses dans le compte-rendu de la réunion. (Cf. *Annexes au Compte-rendu*)

Madame HAMMOUDI : Par rapport au Pass Romanité quel est le prix ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : Le premier dimanche de chaque mois est gratuit sauf en juillet et août. Le tarif d'entrée individuel au musée de la Romanité est de 9 euros et le tarif réduit est de 6 euros.

Ce rapport n'appelle aucune question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote le rapport.

Avis sur le rapport : Favorable à la majorité.

Pour : 5

Contre : 0 ;

Abstention : 0

Madame Chantal MAY quitte la séance.

6. Bilan d'activité du service exploité en régie dotée de l'autonomie financière : Musée d'art contemporain du Carré d'Art

La synthèse du rapport est présentée par Monsieur Jean-Marc PREVOST, Directeur du Musée d'Art Contemporain.

Monsieur ANGELRAS : Généralement, les dons viennent d'artistes ayant exposé au Musée ?

Monsieur PREVOST : Pas toujours, là vous voyez que cette année c'est Guillaume LEBLON mais c'est la galerie de Guillaume LEBLON qui nous a donné des œuvres de Zoé LEONARD et VIK MUNIZ qui sont des collectionneurs parisiens.

Monsieur FERRIER : Les œuvres sont-elles vendables ?

Monsieur PREVOST : L'entière des œuvres des collections publiques est inaliénable.

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

M. ANGELRAS soumet le rapport au vote le rapport.

Avis sur le rapport : Favorable à l'unanimité.

Pour : 4

Contre :

Abstention :

1. Questions diverses

Aucune question diverse n'est posée.

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 17h00.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.



NOMBRE D'ENTREES DANS LES MONUMENTS ROMAINS
Comparatif 2022/2019

| Monuments | 2022 | 2019 |
|-------------------|-------------|-------------|
| Arènes | 319 167 | 346 623 |
| Maison Carrée | 90 549 | 132 621 |
| Tour Magne | 125 247 | 114 788 |
| Total des entrées | 536 985 | 596 051 |

Répartition des dépenses réalisées

Charges externes

| | | | |
|--------|---------------------|---|---------------------|
| 611000 | 61 CHARGES EXTERNES | SOUS-TRAITANCE GENERALE* | 25 771,45 |
| 611100 | 61 CHARGES EXTERNES | SOUS-TRAITANCE GUIDAGE** | 850,00 |
| 611200 | 61 CHARGES EXTERNES | SOUS-TRAITANCE EXPOSITIONS TEMPORAIRES*** | 419 587,50 |
| 612200 | 61 CHARGES EXTERNES | REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER | 10 363,56 |
| 613500 | 61 CHARGES EXTERNES | LOCATIONS MOBILIERES | 12 451,09 |
| 615000 | 61 CHARGES EXTERNES | ENTRETIEN & REPARATIONS sur BIENS IMMOBIL | 5 394,00 |
| 615500 | 61 CHARGES EXTERNES | ENTRETIEN & REPARATIONS sur BIENS MOBILIE | 3 872,73 |
| 615600 | 61 CHARGES EXTERNES | MAINTENANCE | 85 971,20 |
| 616100 | 61 CHARGES EXTERNES | PRIMES d'ASSURANCES - MULTIRISQUES | 6 675,99 |
| 616300 | 61 CHARGES EXTERNES | PRIMES d'ASSURANCES -TRANSPORT | 9 351,33 |
| 616800 | 61 CHARGES EXTERNES | PRIMES d'ASSURANCES - AUTRES | 5 318,97 |
| 618100 | 61 CHARGES EXTERNES | DOCUMENTATION GENERALE | 6 731,97 |
| 618500 | 61 CHARGES EXTERNES | FRAIS de COLLOQUES, SEMINAIRES, CONFEREN | 36,97 |
| 611000 | 61 CHARGES EXTERNES | SOUS-TRAITANCE GENERALE | 25 771,45 |
| 611100 | 61 CHARGES EXTERNES | SOUS-TRAITANCE GUIDAGE | 850,00 |
| 611200 | 61 CHARGES EXTERNES | SOUS-TRAITANCE EXPOSITIONS TEMPORAIRES | 419 587,50 |
| | | | 1 038 585,71 |

*Sous-traitance générale : GIE ORAS (refacturation des charges du GIE % des charges du GIE)

**Sous traitance guidage : ce sont des guides externes (Mme Crestani, Mme Ruiz, Mme Montesano, Mme Cointrel)

***Sous traitance : Opera Laboratori et Progetti == prestataires ayant travaillé avec la SPL C&P pour réalisation exposition Étrusques 2022 et exposition portraits et secrets de femmes romaines 2021-22

Les autres services extérieurs

| COMPTE | LIGNE | NOM LIGNE | INTITULE | BALANCE 2022 |
|--------|-------|----------------------------|--|-------------------|
| 621400 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | PERSONNEL DETACHE OU PRETE @ L'ENTREPRIS | 116 479,39 |
| 622300 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | REMUNERATION DE GESTION | 207,90 |
| 622600 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | HONORAIRES | 32 326,21 |
| 622800 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | AUTRES REMUNERATIONS d'INTERMEDIAIRES | 26 006,42 |
| 623100 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | ANNONCES & INSERTIONS | 27 221,41 |
| 623110 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | AFFICHAGE PUBLICITAIRE | 67 456,51 |
| 623120 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | INSERTION PUBLICITAIRE | 61 845,22 |
| 623300 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | FOIRES & EXPOSITIONS | 31 970,75 |
| 623600 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | CATALOGUES ET IMPRIMES | 54 410,14 |
| 625100 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | FRAIS DE VOYAGES ET DEPLACEMENTS | 25 450,83 |
| 625600 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | MISSIONS | 5 276,10 |
| 625700 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | RECEPTIONS | 1 270,72 |
| 626000 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | FRAIS POSTAUX & FRAIS de TELECOMMUNICATI | 22 254,35 |
| 627800 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | SERVICES BANCAIRES - AUTRES FRAIS et COM | 9 398,99 |
| 627820 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | COMMISSIONS CARTE BLEUES | 9 063,62 |
| 628100 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | COTISATIONS et CONCOURS DIVERS | 12 020,17 |
| 628500 | 62 | AUTRES SERVICES EXTERIEURS | AUTRES FRAIS DIVERS DE GESTION | 2 749,70 |
| | | | | 505 408,43 |

PRECISIONS CONCERNANT L'ACCESSIBILITE DANS LES MONUMENTS ROMAINS

21 Mars 2023 Labellisation Tourisme et Handicap des Monuments Romains :

- La Maison Carré et la Tour Magne ont obtenu la marque Tourisme et Handicap :
 - o Auditif (boucles magnétiques),
 - o Mental (livret visite FALC)

- Les Arènes ont obtenu la marque Tourisme et Handicap pour trois handicaps :
 - o Auditif (boucles magnétiques, Audioguide LSF + sous-titre),
 - o Mental (Maquette tactile, livret visite FALC),
 - o Moteur (Fauteuil roulant, Chaises pliantes ou canne siège à disposition, cartels signalétique)

Annexe n°1 :

Synthèse des rapports présentés à la CCSPL le 8 novembre 2023